

pourrait, je suppose, dire la même chose du lac Ontario. Cette mégalopole qui, selon les prévisions, se développera au cours des 30 prochaines années, depuis Milwaukee, passant par Détroit, des deux côtés du lac Érié et du lac Ontario et remontant le Saint-Laurent jusqu'à la ville de Québec. . .

• (4.20 p.m.)

Une voix: «Descendant le Saint-Laurent», sûrement?

M. McCleave: Oui. Descendant le Saint-Laurent jusqu'à la ville de Québec. Elle traverserait deux provinces et, je suppose, cinq ou six États. Cela constitue, me semble-t-il, un argument de force en faveur d'un ministère qui pourrait mettre ses ressources au service d'une planification, en collaboration avec l'Ontario et le Québec, qui permettra de faire face à ce que l'avenir réserve. Il étudierait les problèmes du transport urbain qui surgiraient fatalement. Il étudierait la transmission de l'énergie électrique; cet élément des plus importants explique pourquoi la Detroit Edison Company a commandité une telle étude. Toutes sortes de raisons importantes militent en faveur d'une action de la part du gouvernement fédéral, par l'entremise d'un ministère du genre que j'ai proposé, si l'on veut un minimum d'expansion ordonnée dans cette région qui, au Canada, s'étendra des environs de Windsor à la ville de Québec. J'espère que le ministre usera de son influence pour obtenir que cette grave lacune de la situation actuelle soit comblée.

Bref, j'estime que la plupart des dispositions que nous a présentées le ministre peuvent être appuyées. Naturellement, elles seront examinées au comité, où je suis sûr que d'importantes questions seront posées et que des amendements seront proposés. Je crois que les dispositions relatives à l'intérêt auraient bien pu être complètement absentes de la présente mesure, au moins jusqu'à ce que nous parvenions, au Parlement et au pays, à exercer une certaine maîtrise sur l'inflation. La mesure comporte plusieurs caractéristiques louables. Malheureusement, il me semble toujours que les problèmes d'environ la moitié de la population du Canada, ceux qui touchent les revenus inférieurs, demeureront en grande partie sans solution malgré cette mesure.

M. John Gilbert (Broadview): Je pourrais très bien dire que le ministre chargé de l'habitation est doué de compassion, de sincérité et d'habileté. Il l'a prouvé au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien; il a prêté une oreille bienveillante aux doléances des Indiens, peut-être trop, car sa patience attirera sur lui les foudres du premier ministre (M. Trudeau) et d'autres encore. Ce qui a eu pour effet de rendre son action vaine. On peut

[M. McCleave.]

aisément affirmer qu'il assumera ses nouvelles fonctions, au portefeuille du logement, avec compassion et sincérité, mais il lui faudra une pleine mesure de persuasion et de détermination pour résoudre la crise du logement qui sévit au Canada aujourd'hui.

Après avoir écouté son exposé de 26 pages, je ne peux que conclure qu'il cherche à soigner sa publicité, qu'il cherche à passer pour un chic type dans le domaine du logement, car la question de l'habitation est devenue si névralgique au Canada que tous les journaux et toutes les autorités en matière d'habitation exhortent maintenant le gouvernement à l'action. Tandis que j'écoutais le discours du ministre, je n'ai pu m'empêcher de penser à un gros colis-cadeau qui ne contiendrait pas grand-chose.

J'ai l'intention de faire quelques recommandations au cours de mes brèves remarques. J'ai été heureux d'entendre le ministre dire qu'il accueillerait volontiers toutes les propositions que les députés voudraient bien lui faire et qu'il espérait que les députés participeraient au débat. Toutefois, lorsque le représentant du parti conservateur a pris la parole, le ministre s'est dirigé immédiatement vers les caméras et les microphones de la télévision au lieu d'écouter les critiques très utiles formulées par le député.

L'hon. M. Andras: Ce sera la première chose que je lirai dans le compte rendu.

M. Gilbert: S'il veut ainsi soigner sa publicité ou faire le chic type, nous pourrions critiquer la façon d'agir du ministre.

Le bill C-192 est vraiment une gifle pour la majorité des Canadiens. Il n'est qu'une mesure de régie interne concernant la loi nationale sur l'habitation et la Société centrale d'hypothèques et de logement. Il capitule devant les institutions financières à l'égard du financement hypothécaire et des taux d'intérêt. Il reflète l'intention inflexible, arrogante et résolue du premier ministre de ne pas permettre au gouvernement fédéral de prendre l'initiative dans le domaine de l'habitation. Le premier ministre s'abrite derrière la constitution alors que des milliers de Canadiens n'ont pas d'endroit où poser leur tête, qu'ils doivent se contenter de logements inférieurs et insuffisants et que, pour la plupart, ils sont tenus à un loyer, à des paiements et à des taux d'intérêt bien au-dessus de leurs moyens.

On ne peut pas dire que c'est le projet de loi du ministre; il vient plutôt du premier ministre. Il répond mal aux besoins dans le domaine du logement. C'est ainsi que le premier ministre tente de remplir ses promesses électorales et d'appliquer les recommandations du rapport de la Commission d'étude. Je n'ai pas à revenir sur ce qui est arrivé à ce